

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 26/11/2021 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POLE : médico-technique - SERVICE : Biochimie
2	LIBELLE DU POSTE : Praticien hospitalier spécialisé en biologie médicale
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : CHAPITRE : 64 PARAGRAPHE : 21 ARTICLE : 11 CODE POSTE : 0263
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV - TAHITI - PIRAE – TAAONE
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Le praticien hospitalier encadre et supervise la réalisation d'actes de biologie médicale (conseils aux techniciens). Il interprète et valide les résultats des patients et concertation clinico-biologique (diagnostics – suivis). Ses responsabilités spécifiques sont la mise en place de nouveaux protocoles, la validation de méthodes et la biologie délocalisée.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef de service / Laboratoire de Biochimie
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Moyens informatiques et bureautiques ; Logiciels informatiques spécifiques à la spécialité (logiciels métier : INLOG – SAPANET – <u>URT /Bio-Rad</u>) ; Moyens généraux du service et moyens spécifiques à la spécialité ; Accès à la bibliothèque médicale.
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : Participe au service d'astreinte et de garde du service.
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <ul style="list-style-type: none">- Poser l'indication du prélèvement adapté à la prescription médicale ou à la pathologie ;- Réaliser et contrôler certains actes de prélèvement dans le respect des bonnes pratiques ;- Veiller au respect des bonnes pratiques pour les prélèvements réalisées par le personnel technique ;- S'assurer des bonnes conditions du pré-analytique ;- Superviser la réalisation des analyses de biologie médicale ;- Rédiger et valider des protocoles, procédures, modes opératoires, fiches techniques ou d'instruction ;- Veiller au respect des procédures d'analyses et des règles de qualité ;- Mettre en place des actions correctives ou préventives ;- Interpréter les résultats obtenus ;- Valider l'ensemble des bilans des patients avant diffusion ;- Proposer un diagnostic ou une aide diagnostique ;- Faire éditer les comptes rendus des analyses biologiques (patients externes) ;- Veiller à la diffusion des résultats des analyses auprès des patients et des prescripteurs concernés- Conseiller le médecin, si nécessaire, sur l'interprétation des résultats d'analyses biologiques – la prescription d'examen complémentaires ou sur le traitement approprié ;- Gérer la veille documentaire ;- Réaliser le codage de l'activité médicale (PMSI).

14	ACTIVITES ANNEXES : <ul style="list-style-type: none"> - Participer au paramétrage informatique (Inlog) ; - Participer au projet Qualité des laboratoires et de l'Établissement ; - Rédiger et traiter des fiches d'événements indésirables ; - Élaborer ou faire évoluer le circuit des vigilances (réactovigilance, identitovigilance, etc.) des laboratoires ; - Participer aux enseignements aux personnels soignants, externes, internes et assistants ; - Participer aux cours à l'IFSI dans le domaine de compétence exercé, sous réserve de volontariat ; - Participer à la formation médicale continue et évaluation des pratiques professionnelles ; - Participer éventuellement à différentes commissions institutionnelles et territoriales.
----	---

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : PRATICIEN HOSPITALIER
16	DIPLOMES REQUIS : Pour les médecins : <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'État de docteur en médecine ; - Diplôme d'études spécialisées (DES) de biologie médicale ou Certificat d'études spécialisées (CES) de biologie médicale ; - Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de praticien hospitalier spécialisé en biologie médicale sur le territoire français. Pour les pharmaciens : <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'État de docteur de pharmacie ou diplôme de docteur en pharmacie ; - Diplôme d'études spécialisées (DES) de biologie médicale ; - Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de praticien hospitalier spécialisé en biologie médicale sur le territoire français.

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Toutes qualités professionnelles et humaines relatives à l'exercice médical dans sa spécialité ;			X
	- Maîtriser les techniques, procédures et bonnes pratiques liées à son domaine d'activités ;			X
	- Être apte à organiser et animer une équipe : motiver, former, informer ;		X	
	- Maîtriser les outils bureautiques ;		X	
	- Connaître et maîtriser la culture, les langues, les techniques et les coutumes locales dans son domaine d'activité ;		X	
	- Savoir faire preuve d'intégrité éthique et respecter la déontologie ;			X
	- Faire preuve de disponibilité ;		X	
	- Être apte à travailler en équipe ; avoir l'esprit d'équipe ;			X
	- Maîtriser les techniques de management ;		X	
	- Savoir faire preuve de polyvalence ;			X
	- Respecter la confidentialité et le secret professionnel ou médical, faire preuve de discrétion.		X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : <ul style="list-style-type: none"> - Expérience de 2 ans minimum - Expérience en biochimie et management de la Qualité hospitalières – post-internat - sup. à 1 an - Le candidat doit montrer (choix d'internat / postes-fonctions occupés) un intérêt manifeste pour la spécialité Biochimie - Diplôme universitaire Qualité (Norme ISO 15189 – 2012)
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS 400
----	--

20	DUREE D'AFFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 4 ans (carrière envisagée en Polynésie)
----	--

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :